



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## enseignement agricole

Question écrite n° 83802

### Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de l'enseignement agricole. L'enseignement agricole privé doit faire face à l'heure actuelle à la diminution d'emplois auquel il est soumis. En effet, ces établissements sont sous-dotés en dotation horaire et donc en professeurs pour assurer leurs missions pédagogiques. Alors qu'il manquait 350 postes en 2005-2006, il en manque aujourd'hui environ 600, soit près de 15 %. Le manque de moyens met en difficulté le travail des établissements dont la qualité est pourtant reconnue. Les élèves et les enseignants réclament de meilleures conditions. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures seront mises en oeuvre par le Gouvernement afin de remédier à cette situation difficilement vécue sur le terrain.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) est sensible à l'intérêt collectif porté à l'enseignement agricole et reste attentif aux préoccupations exprimées sur les moyens alloués à l'enseignement agricole public comme privé, qui est un enseignement de grande qualité, afin de lui permettre d'assumer le rôle qui est le sien au sein de l'enseignement national français. L'objectif de maîtrise des dépenses publiques impose par ailleurs à tous les acteurs de l'administration des efforts budgétaires particuliers, notamment en matière d'emploi. Le MAAP y participe, au même titre que les autres départements ministériels. Toutefois, pour tenir compte de leurs spécificités, les dotations des établissements du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) en postes d'enseignants ont fait l'objet d'un traitement plus favorable. Afin d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions en septembre 2010, toutes les marges disponibles ont été mobilisées afin d'atténuer de manière significative les efforts demandés à l'enseignement privé. Le Sénat a par ailleurs adopté le 1er décembre 2009 un amendement rétablissant 50 équivalents temps plein (ETP) travaillé au budget de l'enseignement agricole. Ces efforts permettent aujourd'hui de limiter à 39 postes le nombre de suppressions d'emplois pour la rentrée 2010 dans l'enseignement agricole privé temps plein, soit la moitié seulement des suppressions réalisées en 2009, qui s'élevaient à 71 postes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Priou](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83802

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7725

**Réponse publiée le** : 7 septembre 2010, page 9652